

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**MINISTERE DE L'HABITAT ET
DU DEVELOPPEMENT URBAIN**

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA JMH

SECRETARIAT TECHNIQUE

COMMISSION SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT**

SECRETARIAT GENERAL



CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT AU CAMEROUN, EDITION 2023
Thème : « Résilience urbaine et enjeux sociaux et économiques »

TABLE RONDE

Sous thème : « Villes et économie circulaire »

**COMMUNICATION DU REPRESENTANT DU DELEGUE REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU NORD**

Présenté par :
MANOU GODJE
DD MINEPDED BENOUE

PLAN DE LA COMMUNICATION

- 1. INTRODUCTION**
- 2. ECONOMIE CIRCULAIRE : DEFINITION ET GENESE AU CAMEROUN**
- 3. ECONOMIE CIRCULAIRE, ENJEUX SOCIAUX ET ECONOMIQUES POUR NOS VILLES**
- 4. CONCLUSION**

1. INTRODUCTION

Dans sa résolution 40/202 du 17 décembre 1985, l'Assemblée Générale des Nations Unies a désigné le premier Lundi du mois d'Octobre de chaque année comme « Journée Mondiale de l'Habitat ».

La Journée Mondiale de l'Habitat (JMH) met l'accent sur le droit fondamental de tous à un logement adéquat et interpelle la Communauté Internationale sur sa responsabilité collective dans l'avenir de l'habitat humain. Elle rappelle au monde que nous avons tous le pouvoir et la responsabilité de réfléchir à l'état de nos villes et villages, et de façonner l'avenir.

Elle vise à inciter tous les niveaux de gouvernement et les autres parties prenantes à partager les meilleures pratiques et actions pour améliorer la qualité de vie dans les villes. Cela inclut des actions visant à faire progresser le nouvel agenda urbain et les dimensions urbaines des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD11 qui vise à rendre les villes et les établissements humains sûrs, inclusifs, résilients et durables.

L'édition 2023 de la Journée Mondiale de l'Habitat se célébrera du 25 septembre au 02 octobre dans la ville de Garoua, officiellement désignée 'Ville Hôte des festivités de la 37ème édition de la JMH', à l'occasion de la visite de travail du MNH DU à Garoua du 01er au 3 mars 2023.

Le thème de célébration cette année est « **Résilience urbaine et enjeux sociaux et économiques** » Il s'agira d'examiner comment les villes peuvent positionner leurs économies au profit des résidents. C'est ce qui explique la pertinence de l'un des sous thème de la table ronde intitulé « *Villes et économie circulaire* ».

2. ECONOMIE CIRCULAIRE : DEFINITION ET GENESE AU CAMEROUN

La volonté constitutionnelle visant à assurer un environnement sain à chaque citoyen camerounais a amené le Gouvernement à mettre sur pied le Document de

Stratégie pour la Croissance et l'emploi (DSCE) et la vision à l'horizon 2035, en vue de booster la croissance économique dans une perspective de développement durable. Il s'est agi en effet de la mise au point des méthodes de production économiques viables respectueuses de l'environnement, induisant une exploitation durable des richesses naturelles dont dépend la survie de l'humanité, conformément à l'objectif sept (7) des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans cette perspective, le Gouvernement a mis en place un document de Stratégie Nationale de Gestion des Déchets (période 2007-2015) pour servir de cadre de références à toutes les politiques de gestion des déchets. Il a été question de donner les grandes orientations en matière de gestion des déchets générés au Cameroun comprenant la définition des conditions de prévention, de valorisation et d'élimination respectueuses de l'environnement par la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire harmonisé au niveau national, une application stricte dudit cadre et surtout un respect des obligations de chacun des acteurs de la filière.

Cependant, le modèle de croissance linéaire basé sur la production, la consommation et le rejet des déchets issus de cette consommation ayant révélés des limites dont il peut être cité entre autres la surconsommation des matières premières et la pollution, **le Gouvernement a décidé de substituer ce modèle par celui basé sur l'économie circulaire qui est calqué sur les principes du développement durable.**

C'est dans ce contexte que s'est située l'organisation par le Cameroun, du 27 au 28 avril 2016 à Yaoundé, des toutes premières Assises Nationale des Déchets sur le thème : « GESTION DES DECHETS : VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ». **A cette occasion, le Cameroun a opté pour une politique de gestion des déchets qui vise le passage d'une logique économique linéaire à une logique économique circulaire, d'une gestion des déchets à une gestion des ressources, aussi bien chez les acteurs économiques, les collectivités**

territoriales décentralisées, que dans les politiques nationales avec une promotion de la récupération, de la réutilisation et du recyclage des déchets à l'effet de créer de la valeur ajoutée et des emplois verts.

De manière plus simple et d'après la stratégie nationale de développement durable (SNDD), l'économie circulaire implique une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources.

Plusieurs recommandations ont été retenues notamment sur la thématique « enjeux de la mise en œuvre de l'économie circulaire ». En effet l'une des recommandations phares a été **qu'une Bourse Nationale des Déchets soit créée à l'effet de servir de plateforme d'échanges et de mise en application du concept même de l'économie circulaire.** Pour la mise en œuvre de ces recommandations, il a été proposé les éléments d'un plan d'action qui facilitera la révision de la stratégie nationale de gestion des déchets en développant une vision globale déclinée en objectifs précis de mise en place de l'économie circulaire entre 2016-2026 sur 5 axes prioritaires comme ci-après :

Axe prioritaire No1 : déchets municipaux solides

1-viser un taux de collecte de 70% au niveau national ;

2-instaurer le tri dans les grandes métropoles ;

3-viser un taux de valorisation de l'ordre de 60% des déchets collectés, y compris des déchets organiques.

Axe prioritaire No2 : déchets liquides municipaux (boues de vidanges)

1-viser un taux de collecte de 70% au niveau national ;

2-viser un taux de valorisation de l'ordre de 60% des déchets collectés.

Axe prioritaire No3 : déchets industriels banals

1-dresser le répertoire et le flux des quantités de déchets ;

2 -viser un taux de collecte de 70% au niveau national.

Axe prioritaire No4 : déchets industriels spéciaux

1-Amenager des centres de stockage modernes (décharges de classe1) dans les dix(10) chefs-lieux de région et les villes abritant une communauté urbaine.

Axe prioritaire No5 : déchets hospitaliers et pharmaceutiques

1-exploiter les meilleures technologies existantes incluant les meilleures pratiques en matière de traitement des déchets hospitaliers.

3. ECONOMIE CIRCULAIRE, ENJEUX SOCIAUX ET ECONOMIQUES POUR NOS VILLES

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le système linéaire de notre économie (extraire, fabriquer, consommer, jeter) a atteint ses limites. Certain nombre de ressources naturelles et d'énergies fossiles s'épuisent déjà. L'économie circulaire propose donc un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficience de l'utilisation des ressources.

L'économie circulaire est porteuse d'emploi. En France par exemple, le secteur de la gestion des déchets représente plus de 135000 emplois. Dans un contexte de raréfaction et de fluctuation du coût des matières premières, l'économie circulaire contribue à la sécurisation des approvisionnements de la France et à la réindustrialisation du territoire national.

Dans notre pays, afin de faire des déchets une ressource, il a été convenu de créer une Bourse Nationale des Déchets (BND) à l'effet de servir de plateforme d'échanges entre tous les acteurs de cette filière. Ainsi serait-il question de:

- Promouvoir en amont le tri des déchets à la source

- Encourager les nouvelles initiatives sur les modes de traitement des déchets, respectueuses de l'environnement et créatrices de plus-value;
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'installation des industries en droite ligne des initiatives de valorisation.

Avec la mise sur pied de la BND, les collectivités territoriales décentralisées doivent se positionner en acteurs clés de la bourse nationale des déchets et assurer un meilleur développement de nos villes en rapport avec l'ODD11 (qui prône des villes et économies durables). Elles peuvent acquérir des actions dont la valeur nominale est de 4 millions FCFA. En effet, d'après La Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant loi d'orientation de la décentralisation désormais, les compétences et/ou des moyens sont transférés aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) afin que celles-ci puissent promouvoir le développement et la gouvernance au niveau local.

En conformité à cette vision globale de l'Etat le décret du Premier Ministre n°2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées dans le domaine de l'environnement et de la protection de la Nature et notamment dans la gestion des déchets:

- le nettoyage des rues, chemins et espaces publics communaux;
- Le suivi et le contrôle des déchets industriels;
- La lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances.
- L'élimination des déchets produits par les ménages.

En bien exécutant ces compétences à eux transférées par l'Etat, nos magistrats municipaux peuvent déclencher le développement de nos villes et créer des richesses et d'emploi pour nos jeunes.

Au jour d'aujourd'hui quelques avancées sont déjà enregistrées dans la mise en place de la BND :

- La plateforme web de publication et d'acquisition des déchets disponible et

fonctionnelle via le lien : ***[https : //bourse-des-dechets.minepded.gov.cm](https://bourse-des-dechets.minepded.gov.cm)***

- La forme juridique est connue : Société d'économie mixte : une personne morale de droit privé dotée d'une autonomie financière et d'un capital d'actions détenue majoritairement par l'Etat, une ou plusieurs entreprises publiques ou une ou plusieurs collectivités décentralisées
- Une tutelle technique assurée par le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable
- Une tutelle financière du Ministère des Finances

4. CONCLUSION

La volonté du Cameroun à se lancer dans la mise en place de l'économie circulaire avec à la clé la création d'une bourse nationale des déchets, sera indéniablement un levier important générateur des ressources pour nos villes en terme de valeur ajoutée, de création d'emplois et de réduction des quantités de déchets destinés à la décharge.